

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mille vingt-quatre, le 16 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Portes-lès-Valence, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Geneviève GIRARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 10 décembre 2024

**PRESENTS** : Geneviève GIRARD, Daniel GROUSSON, Suzanne BROT, Lilian CHAMBONNET, Stéphanie HOUSET, Antonin KOSZULINSKI, Sabine TAULEIGNE, Patrick GROUPIERRE, Corine ARSAC, Isabelle WICKI, Laurent PEMEANT, Valérie GARCIA, Philippe MILLOT, Fanély MONVILLE, Luc CHARPENTIER, Marie-Renée AVON, Jérémy FERNANDEZ, Geneviève BOUIX, Guy LE DROGO, Jean-Louis SAINT-CLAIR, Catherine BARNERON, Dimitri DELAIGUES, Danièle BERTHONNET, Michel BERNE, Dorian DANTIN, Bernard CROZIER, Pierre TRAPIER, Agnès PAGES, Marie-José BAYOUD-TORRES, , Jean-Michel BOCHATON,

**POUVOIRS** : Claude ILLY à Pierre TRAPIER, Sandrine AUGIER à Jean Michel BOCHATON, Hélène PINET à Marie-José BAYOUD-TORRES

### **OBJET : DAH : AUTORISATION D'EMPIETEMENT SUR PARCELLE COMMUNALE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'autoriser Drôme Aménagement Habitat d'empiéter sur la parcelle AN 340 Allée Auguste Delaune appartenant à la Commune.

D.A.H. a décidé de rénover et de transformer en logements locatifs sociaux le bâtiment qui abritait jusqu'en 2020 l'EHPA Louise Michel.

Afin de répondre aux normes énergétiques actuelles, une isolation thermique par l'extérieur sera réalisée. Ce bâtiment ayant été construit en limite nord de la parcelle AN 339, l'isolation thermique par l'extérieur pour pouvoir être réalisée devra empiéter légèrement sur la parcelle AN 340.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, a adopté la présente délibération par : 33 voix et à :

- Approuver la convention avec DAH autorisant l'empiètement de l'isolation thermique par l'extérieur sur la parcelle communale AN 340.
- Autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces et actes nécessaires à la bonne exécution de la présente.

Fait et délibéré en mairie.

Liste des votes affichée et publiée le 18/12/2024.

Le Maire,

